

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Assurances

- (054668) Quelle évolution des obligations d'information de l'intermédiaire en assurances ? les perspectives ouvertes par la proposition "DIA 2", CHACORNAC Jérôme (International journal for financial services, 01/03/16, n°1, p.22-27)

#### Bourse et marchés financiers

- (054681) Pressing the "restart" button for securitisation in the EU, VERSINSKAS Tomas (International journal for financial services, 01/03/16, n°1, p.89-96)

### Législation Internationale

#### Assurances

- (054671) Clin d'oeil sur l'intermédiation d'assurance dans le marché CIMA [conférence interafricaine des marchés des assurances], BEKADA ETOUNDI Christiane Nicole (International journal for financial services, 01/03/16, n°1, p.35-47)

#### Banque

- (054695) Que retenir des sanctions infligées par les autorités américaines au Crédit Agricole ? , MOREL-MAROGER Juliette (International journal for financial services, 01/03/16, n°1, p.127-130)

### Législation Nationale

#### Assurances

- (054775) Assurance de prêt immobilier : Un bilan de la Loi Hamon, FRENEAU Alban, HIDRI Hager (Banque, 01/05/16, n°796, p.69-70)

## **Banque**

- (054802) Les crypto-monnaies, une application des block chain technologies à la monnaie, BALI Mehdi (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/16, n°2, p.14-19)
- (054752) L'agrégation de comptes bouscule la banque de détail, (Banque, 01/04/16, n°796, p.78-79)
- (054743) Le nouveau droit du crédit immobilier : enfin la consécration d'un crédit responsable ?, LEGRAND Véronique (Petites Affiches, 22/04/16, n°81, p.7-12)

## **Bourse et marchés financiers**

- (054804) Bientôt des Special Purpose Acquisition Companies en France ?, THOMAS Philippe (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/16, n°2, p.24-26)
- (054640) Le dépositaire d'OPCVM dans l'ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 modifiant le régime juridique de la gestion d'actifs, RIASSETTO Isabelle (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/05/16, n°5, p.230-240)

## **Civil**

- (054890) La réforme du droit des contrats. Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, DONDERO Bruno (J.C.P. E., 12/05/16, n°19, p.22-35)
- (054755) Commentaire article par article de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (Partie IX : articles 1321 à 1341-3), MIGNOT Marc (Petites Affiches, 26/04/16, n°83, p.6-15)
- (054705) Fiche pratique sur le clair-obscur de l'obligation précontractuelle d'information, MEKKI Mustapha (Gazette du Palais, 12/04/16, n°14, p.15-18)

## **Garantie**

- (054563) Le gage sans dépossession et l'immeuble par destination, HONTEBEYRIE Antoine (J.C.P. N., 25/03/16, n°12, p.42-44)
- (054509) L'acte authentique dans le nouveau droit du gage , JULIENNE Maxime (J.C.P. N., 25/03/16, n°12, p.39-41)

## **Procédure**

- (054748) L'élargissement des actions de groupe, MAINGUY Daniel (Revue Lamy Droit civil, 01/04/16, n°136, p.26-30)

## **Sociétés et autres groupements**

- (054783) Impacts de la réforme du droit des contrats sur les cessions de droits sociaux, MORTIER Renaud (Droit des sociétés, 01/04/16, n°4)
- (054757) Dossier : Les grands principes de gouvernement d'entreprise, (Cahiers droit de l'entreprise, 01/03/16, n°2)
- (054725) Le nouveau régime de la capacité contractuelle des sociétés : la boussole de l'objet social, MOUSSERON Pierre (Dalloz, 28/04/16, n°16, p.906-910)
- (054658) L'AMF et le droit souple comparé, FAGES Bertrand (Bulletin Joly Sociétés, 01/05/16, n°5, p.244-246)

<h2><b>Jurisprudence</b></h2>
-------------------------------

## **Législation Communautaire**

## **Banque**

- **(054771) Précisions sur le régime préventif de lutte contre le blanchiment des capitaux**

La Cour de justice de l'Union européenne apporte d'utiles précisions sur le pouvoir reconnu aux États membres d'imposer aux banques de prendre des mesures de vigilance renforcées afin de lutter contre le blanchiment de capitaux. (CJUE - 10/03/16 : Banque 2016, n°796, p.82 - note de KOVAR Jean-Philippe, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

## Législation Internationale

### Banque

- **(054825) Obligation juridique directe des États pour les dettes contractées par les banques situées à l'extérieur de leur territoire national : l'approche de la CourEDH dans l'affaire de la dissolution de la Yougoslavie**

Près d'un quart de siècle suite à la chute de la Yougoslavie, l'arrêt pilote Ališić et autres de la CourEDH, en condamnant la Slovénie ainsi que la Serbie pour la violation de l'article 1 du Protocole n° 1 et de l'article 13 de la CEDH, semble enfin avoir trouvé un dénouement à l'épineuse affaire des « anciens » fonds d'épargne en devises alors déposées auprès de banques yougoslaves. En effet, face à l'absence d'accord des États successeurs sur le sort réservé à ces dépôts, la CourEDH a tranché dans le sens de l'entière responsabilité des seules autorités slovènes et serbes pour le non remboursement aux requérants, victimes du système bancaire de l'ex-Yougoslavie, de leurs épargnes. Il s'ensuit qu'elle a établi une obligation juridique directe à l'encontre de celles-ci pour les dettes contractées par les banques situées en dehors de leurs territoires nationaux respectifs, érigeant par là même un nouveau type d'obligation en droit international. (CEDH - 06/11/12 ; CEDH - 16/07/14 : Revue de droit bancaire et financier 2016, n°2, p.10 - note de HOJNIK Janja , MEVEL Morgan )

## Législation Nationale

### Assurances

- **(054841) Assurance-vie : devoir de mise en garde et client averti**

L'immixtion de l'investisseur dans la gestion de son contrat montre sa qualité d'averti. (Cass.Civ. - 17/02/16 - 14-29349 : Revue de droit bancaire et financier 2016, n°2, p.55 - note de DJOUDI Jamel)

- **(054839) Assurance : souscription et déclarations de l'assuré**

La nullité du contrat d'assurance peut être prononcée pour fausses déclarations spontanées de l'assuré. (Cass.Civ. - 04/02/16 - 15-13850 : Revue de droit bancaire et financier 2016, n°2, p.52 - note de DJOUDI Jamel)

## Banque

- **(054826) Pratique commerciale trompeuse : publicité fausse ou de nature à induire en erreur ; délit constitué**

La pratique en cause ne saurait se limiter au message de publicité initiale qui, de manière intrinsèque et à ce stade, ne contenait aucune tromperie ; en continuant d'accepter et de traiter des souscriptions alors qu'elle n'appliquait plus le taux offert initialement sans que le souscripteur en soit avisé, la banque a manifestement altéré le comportement économique d'un consommateur normalement attentif et avisé, trompé sur les qualités essentielles du contrat souscrit et la portée de l'engagement de l'annonceur. (Cass.Crim - 13/01/16 - 14-88136 : Revue de droit bancaire et financier 2016, n°2, p.29 - note de CREDOT Francis-J., SAMIN Thierry)

## Bourse et marchés financiers

- **(054848) Gestion individuelle et gestion collective : mandat de gestion individuelle portant sur des FCP**

Dans le cadre d'un mandat de gestion individuelle de portefeuille, une société de gestion engage sa responsabilité civile à l'égard du mandant pour manquement à l'obligation précontractuelle d'information : la société de gestion ne rapporte pas la preuve qu'elle a remis les prospectus simplifiés au client visant les FCP « maison ». (Cour d'appel - Paris - 12/01/16 : Revue de droit bancaire et financier 2016, n°2, p.68 - note de STORCK Michel)

- **(054847) Gestion collective : mise en garde de l'investisseur en OPCVM**

Le commercialisateur de parts ou d'actions d'OPCVM est tenu d'une obligation de mise en garde, dont la preuve est rapportée par la signature du client sur l'ordre de souscription. L'investisseur qui ne suit pas la durée de placement minimum recommandée ne peut se prévaloir d'un préjudice certain. (Cour d'appel - Lyon - 26/01/16 : Revue de droit bancaire et financier 2016, n°2, p.67 - note de RIASSETTO Isabelle)

## Civil

- **(054908) Avant l'heure c'est pas l'heure, ou l'interdiction de procéder à une déclaration de créance anticipée en cas d'acceptation à concurrence de l'actif net d'une succession**

Le délai de quinze mois, dans lesquelles créanciers d'une succession acceptée à concurrence de l'actif net doivent déclarer leur créance, courant à compter de la publication de la déclaration d'acceptation au BODACC, aucune déclaration de créance n'est possible antérieurement à cette date (Cass.Civ. - 31/03/16 - 15-10799 : Gazette du Palais 2016, n°17, p.26 - note de VALORY Stéphane )

## Garantie

- **(054894) Les parts sociales et le compte courant d'associé détenus par la caution au sein de la société cautionnée font partie de son patrimoine pour l'appréciation de la disproportion de son engagement à la date de sa souscription (C. consom., art. L. 341-4)**

Cet arrêt statue sur une question d'appréciation de l'actif de la caution, en application de l'article L. 341-4 du code de la consommation qui dispose qu'« un créancier professionnel ne peut se prévaloir d'un contrat de cautionnement conclu par une personne physique dont l'engagement était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné à ses biens et revenus, à moins que le patrimoine de cette caution, au moment où celle-ci est appelée, ne lui permette de faire face à son obligation ». (Cass.Com - 26/01/16 - 13-28378 : Revue de droit immobilier 2016, n°5, p.268 - note de HEUGAS-DARRASPEN Henri )

## Procédure

- **(054885) Le Conseil d'État ouvre le champ du recours pour excès de pouvoir contre les actes des autorités de régulation**

Le Conseil d'État précise les modalités d'un recours pour excès de pouvoir contre les avis, recommandations, mises en garde, prises de position des autorités de régulation dès lors, notamment, que ces actes ont des effets notables sur les personnes auxquelles ces actes s'adressent. (Conseil d'Etat - 21/03/16 : Contrats - concurrence - consommation 2016, n°5 - note de BOSCO David, )

## Sociétés et autres groupements

- **(054820) Vente à vil prix : un dogmatisme absolu pour une nullité relative**

C'est en vain que les cédants font grief à l'arrêt de dire prescrite l'action en nullité des actes de cession des actions. En effet, c'est non pas en fonction de l'existence ou de l'absence d'un élément essentiel du contrat au jour de sa formation, mais au regard de la nature de l'intérêt, privé ou général, protégé par la règle transgressée qu'il convient de déterminer le régime de nullité applicable. En l'espèce, l'action en nullité des cessions de parts conclues pour un prix indéterminé ou vil ne tendait qu'à la protection des intérêts privés des cédants. C'est donc à bon droit que la cour d'appel a retenu que cette action, qui relève du régime des actions en nullité relative, se prescrit par cinq ans par application de l'article 1304 du Code civil. (Cass.Com - 22/03/16 - 14-14218 : J.C.P. E. 2016, n°18, p.30 - note de DISSAUX Nicolas)

- **(054793) Pouvoir du dirigeant de SAS de souscrire un cautionnement**

Le dépassement de l'objet social n'est pas une cause de nullité d'un cautionnement souscrit par une SAS. (Cour d'appel - Versailles - 12/01/16 : Droit des sociétés 2016, n°4 - note de ROUSSILLE Myriam)

## Textes

### Législation Communautaire

## **Banque**

- (054898) Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 afin d'établir un système européen d'assurance des dépôts» [COM(2015) 586 final — 2015/0270 (COD)] (J.O.U.E. série C n°177 du 18/05/16, p.21)

## **Bourse et marchés financiers**

- (054899) Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation» [COM(2015) 583 final] (J.O.U.E. série C n°177 du 18/05/16, p.9)
- (054880) Règlement délégué (UE) 2016/709 de la Commission du 26 janvier 2016 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les conditions d'application des dérogations concernant les monnaies pour lesquelles la disponibilité des actifs liquides est limitée (J.O.U.E. série L n°125 du 13/05/16)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (054917) Décret n° 2016-622 du 19 mai 2016 portant transposition de la directive 2014/17/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel et modifiant les directives 2008/48/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010 (J.O. n°116 du 20/05/16)
- (054900) Arrêté du 13 mai 2016 portant application des articles L. 562-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°114 du 18/05/16)
- (054893) Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation (J.O. n°113 du 15/05/16)

### **Bourse et marchés financiers**

- (054888) Ordonnance n° 2016-520 du 28 avril 2016 relative aux bons de caisse (rectificatif) (J.O. n°112 du 14/05/16)

## **Commercial**

- (054881) Arrêté du 9 mai 2016 fixant les tarifs de la liste d'opposition au démarchage téléphonique (J.O. n°111 du 13/05/16)

## **Concurrence**

- (054918) Décision QPC du Conseil constitutionnel n° 2016-542 QPC du 18 mai 2016 [Prononcé d'une amende civile à l'encontre d'une personne morale à laquelle une entreprise a été transmise] (J.O. n°116 du 20/05/16)

## **Immobilier et urbanisme**

- (054879) Décret n° 2016-579 du 11 mai 2016 modifiant les articles D. 271-6 et D. 271-7 du Code de la construction et de l'habitation (J.O. n°111 du 13/05/16)